

## Délibération n° D-2015-34 (09/10/2015)

**OBJET : Délégation de signature à la Présidente du syndicat mixte**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Suite à l'élection de la nouvelle Présidente du syndicat mixte intervenue lors de la séance du 12 mai 2015, il est nécessaire de prévoir la possibilité d'une délégation de signature dans les domaines des finances, des marchés, des conventions, du personnel et des actions juridiques au nom du syndicat mixte.

**Après en avoir délibéré,**

– **DECIDE** –

**D'approuver** cette délégation de signature dans les domaines suivants :

#### En matière de finances et marchés :

- de procéder à l'aliénation de gré à gré ou à la réforme de biens mobiliers d'un montant inférieur à 20 000 euros ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 euros H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### En matière de personnel :

- de prendre toute décision concernant le recrutement et la passation de convention ou de contrat de recrutement.

#### Divers :

- d'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui dans tous les cas, et sans aucune restriction, c'est-à-dire du fait de l'ensemble de ses activités, agents et biens, de ses droits et obligations et devant toutes les juridictions tant administratives, commerciales, pénales, etc.
- de prendre toute décision concernant les conventions de location de matériel et de locaux.

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 octobre 2015.  
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.

